

LES CONDITIONS D'UN VERITABLE DEVELOPPEMENT RURAL (1)

par

Gerard FAY

INTRODUCTION

A — Dans les campagnes plus qu'ailleurs, l'observation doit précéder les projets de développement.

La proposition qui sert de titre à cette introduction apparaîtra sans doute comme un truisme. Pourtant, lorsque l'on a pu observer pendant quelques années les actions entreprises dans certaines campagnes considérées comme arriérées, on éprouve le besoin de répéter de telles formules. Tout se passe en général comme si les techniciens de tout grade, fonctionnaires confrontés en permanence aux problèmes du développement rural ou experts étrangers appelés en consultation, estimaient n'avoir rien à apprendre de la paysannerie. Tout au plus s'efforce-t-on d'associer celle-ci à la réalisation de plans d'aménagement élaborés très loin d'elle, dans de confortables bureaux d'étude. Et l'on s'étonne bientôt de la passivité, voire de la mauvaise volonté, que manifestent les ruraux vis-à-vis d'entreprises qui les concernent pourtant au plus haut degré. Réaction très humaine, en vérité, que l'on attribue par erreur à quelque fatalisme séculaire inhérent au monde rural.

Expression plutôt d'un savoir collectif hérité d'une expérience vieille déjà de quelques décennies : les techniciens venus de l'extérieur, investis de toute l'autorité de l'Etat, disposent souverainement des terres, décident que la région doit être aménagée de telle ou telle façon. Les agriculteurs manifestent leur opposition lorsque les projets envisagés contredisent trop nettement leurs intérêts immédiats. Ils amènent alors les services officiels, soucieux de paix publique, à composer. Plus souvent, ils opinent devant les

1) Texte d'une communication donnée à la session de septembre 1975 de la "Commission agraire de l'Union Géographique Internationale.

décisions qui ont été prises, cherchant à tirer parti de toute action entreprise, de tout crédit distribué. Ils misent sur le temps pour éprouver la résolution des services étatiques, assurer le succès des interventions adaptées aux réalités et l'échec des projets les plus contestables.

Les interventions ainsi conduites nous paraissent entachées d'une erreur de méthode fondamentale. Du point de vue de la stratégie du développement, les meilleurs spécialistes reconnaissent aujourd'hui qu'aucun véritable progrès agricole ne peut se développer s'il n'est pris en charge par le monde rural dès le stade de la conception. Par ailleurs, les organisations traditionnelles des campagnes et leurs évolutions spontanées sous la pression de l'environnement socio-économique composent une somme d'informations d'intérêt majeur. L'analyse de ces réalités devrait se trouver à la base de toutes les "études", de tous les "schémas directeurs". Décider d'une action dans un milieu rural déterminé sans avoir pris le temps et la peine d'étudier ce milieu pour lui-même, c'est se priver de la meilleure source d'information possible. C'est également courir le risque de lui infliger des blessures plus profondes que celles auxquelles on prétend porter remède. Ces propositions se vérifient amplement lorsque l'on observe ce qui a été tenté dans le Rif marocain depuis une cinquantaine d'années.

B — Un milieu particulièrement vulnérable : les pays Jbala.

Les observations qui suivent ont été recueillies dans la "basse montagne rifaine". Cette région se déploie depuis la péninsule de Tanger jusqu'à la haute vallée de l'Ouerrha, à l'extérieur du grand arc de cercle dessiné par les chaînes axiales du Rif. Son relief est peu élevé, mais très accidenté. Une tectonique vigoureuse et très complexe y fait affleurer principalement des marnes, des schistes et des grès. La région doit à sa situation géographique de recevoir des précipitations qui dépassent 800 mm. dans les vallées abritées et atteignent 2 m. sur les massifs montagneux. Elle apparaissait au début du siècle comme une région privilégiée, dotée de possibilités agricoles et pastorales diversifiées, relativement faciles à mettre en valeur. Son peuplement était l'un des plus denses de tout le Maroc rural. Arabisés depuis le 11^e siècle, les Jbala (c'est-à-dire "les gens de la montagne"), jouaient un rôle important dans la vie économique et culturelle du Maroc.

Pourtant cette région apparut comme une région menacée dans les années 1925-1930, quand s'établirent les Protectorats européens. Les premiers agents de la colonisation qui étaient des militaires ou des forestiers furent frappés par la dégradation des forêts réduites le plus souvent à l'état de taillis. Ces forêts étaient vouées, pensait-on, à disparition prochaine. Il fallait les "sauver", en particulier pour maintenir un minimum de régularité dans l'écoulement des eaux. Par la suite, dans les années 1939-1945, il apparut que

l'espace cultivé lui-même devait être protégé contre une érosion galopante. Mais comment lutter contre l'érosion alors même que la population, déjà nombreuse, s'accroissait très sensiblement ?

Tout le problème de la montagne rifaine était posé. On a pu dire depuis que ce problème était devenu, en raison même de sa difficulté, un des "classiques" du développement rural. Mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait été résolu.

I. UNE REFORESTATION EFFECTUEE AUX DEPENS DES COLLECTIVITES LOCALES

a) La constitution du domaine forestier de l'Etat.

En pays Jbala, le début de l'époque coloniale est souvent appelé "l'entrée du Makhzen". A cette date en effet commencèrent les interventions directes de l'Etat dans la vie rurale locale et la manifestation la plus marquante de cette prise en main fut, sans contexte, la politique forestière.

Dès 1912, avait été affirmé dans tout le Maroc soumis au Protectorat français le "droit de propriété" du Makhzen sur les forêts. Tout au plus étaient reconnus aux "tribus voisines" certains "droits d'usage" concernant, précisait-on, "le paturage des troupeaux et le ramassage du bois"². Sur la base de ce principe furent progressivement annexés au "domaine de l'Etat" de vastes périmètres qui étaient alors, au moins partiellement, exploités par les communautés villageoises et intégrés à leurs finages. Les usagers traditionnels de la forêt durent se soumettre à des règlements d'exploitation qui se firent de plus en plus restrictifs.

La culture sur brûlis, traditionnelle dans le Rif, fut jugée particulièrement dangereuse et interdite. A l'intérieur des périmètres forestiers, seuls les terroirs cultivés selon un rythme annuel restèrent propriété des villageois. L'exploitation du bois et le paturage furent progressivement contrôlés et limités.

Par cette politique déterminée et persévérante, de belles forêts ont pu être reconstituées. Ces forêts représentent pour la collectivité nationale une richesse considérable. Elles contribuent de façon essentielle au maintien d'un certain équilibre écologique régional. Mais ces gains incontestables ont été acquis aux dépens des collectivités locales et celles-ci ont conscience aujourd'hui encore d'avoir été lésées au nom de l'intérêt général.

2) Cf. Circulaire du Grand Vizir aux Gouverneurs, Caid et Cadis en date du 1er Novembre 1912, citée in Plateau (H.) *La Forêt Marocaine...* (1953).

b) Une spoliation très inégalement répartie

De fait, suivant le système de production établi dans le Rif depuis de nombreux siècles, les villages tiraient la majeure partie de leurs ressources de la portion non défrichée en permanence de leurs finages. La "ghaba" — dont le meilleur équivalent est le "saltus" latin — ne constituait pas seulement une réserve pour la cueillette et le pâturage. Les secteurs où la végétation spontanée offrait un aspect satisfaisant étaient défrichés chaque automne et ensemencés après incendie des branchages. Après trois ou quatre années de culture, les rendements baissant, le terroir n'était plus cultivé mais seulement exploité pour la coupe de branchages et le parcours. Comme les arbustes avaient été coupés à 20 ou 30 cm du sol, les souches immédiatement rejetaient. Après une période de durée variable (7 à 15 ans), nouveau défrichement, nouvelle culture. Les rendements obtenus par cette méthode étaient supérieurs à ceux des terres soumises à culture continue ou ensemencées après jachère d'un an.

Priver totalement ou partiellement un village de sa forêt, c'était donc lui enlever une proportion importante de ses moyens de subsistance. Ceci pourtant fut largement pratiqué lors de la délimitation des périmètres forestiers. Les services des Eaux et Forêts se sont efforcés de constituer autant que possible des "massifs" suivant des critères qui étaient les leurs : aspect du matorral, facilités de surveillance... Par le jeu de ces délimitations³ qui ignoraient tout de l'organisation traditionnelle des finages, certains villages furent spoliés de la plus grande partie de leurs terres de culture et de parcours. Parfois, les villageois ne purent plus vivre de la clairière exigüe qui leur a été laissée et ils abandonnèrent leur douar. Dans d'autres cas, ils sont restés sur place mais privés d'une part de leurs ressources : les phénomènes d'enrichissement et d'appauvrissement s'étant auto-entretenus au cours des dernières décennies, on constate aujourd'hui, dans ces douars, un niveau de vie inférieur à celui des douars voisins et une prolétarianisation accentuée de la population.

C. La politique forestière comme facteur indirect d'accélération de l'érosion

L'annexion par le Makhzen de vastes périmètres à vocation forestière a permis de protéger efficacement ces espaces et l'érosion accélérée qui affecte les terroirs situés immédiatement à la périphérie des forêts domaniales confirme l'observateur pressé dans l'opinion selon laquelle le "cantonnement"

3) Dans six communes rurales de l'arrière-pays d'Ouezzane les forêts d'Etat couvrent 20 % de la superficie totale des anciennes tribus.

forestier a permis de sauver une certaine proportion du sol. Mais un bilan se doit d'envisager toutes les conséquences, directes ou indirectes, de l'action considérée et il faut se demander si la politique menée par les services des Eaux et Forêts dans le Maroc soumis au protectorat français n'a pas eu des effets négatifs sur l'évolution de la campagne en dehors des forêts annexées par l'Etat.

De fait, dès qu'apparut une menace précise de confiscation des ghaba-s, les villageois s'empressèrent de défricher de vastes superficies qu'ils cultivaient dans le passé en longue jachère-mattoral. La seule limite à cette mise en culture "par le fer et le feu" ⁴ fut la force disponible dans le village. Les défrichements, jadis temporaires, devinrent définitifs. L'armature que les racines des arbustes maintenaient dans le sol fut détruite et les phénomènes érosifs considérablement amplifiés.

D'une façon plus générale, la brusque amputation de l'espace agricole des tribus a coïncidé avec une phase d'essor démographique alors que les Jbala ne disposaient d'aucun moyen leur permettant d'intensifier sensiblement leurs cultures vivrières principales : celles des céréales et des légumineuses. Les habitants de la basse montagne rifaine ont donc réagi et réagissent encore actuellement en cherchant par tous les moyens à étendre leurs emblavures : ils défrichent totalement des champs dont souvent un tiers de la surface était jadis occupé par des buissons et réduisent jusqu'au dernier carré de lentisque ou de doum. Les sols sont alors livrés sans protection à l'action des forces érosives. Le rendement des cultures ne tarde pas à baisser et les paysans sont amenés à défricher de nouvelles terres plus éloignées des villages ou plus inclinées ⁵.

L'agriculture à longue jachère mattoral qui était bien adapté au milieu rifain s'est muée sans qu'on y prenne garde en agriculture minière. Certes il serait injuste de faire porter à la politique forestière la responsabilité totale du processus qui vient d'être décrit. Mais il est incontestable que cette politique a incité les fellah-s à étendre leurs défrichements définitifs et il est permis de se demander si la dégradation du milieu n'aurait pas été plus lente, les villageois continuant à cultiver comme ils le faisaient depuis des siècles et les services de l'Etat s'efforçant d'améliorer le rendement du système d'exploitation traditionnel sans le briser.

L'observation de ce qui s'est passé dans l'ancienne "zone Nord" du Maroc permet de répondre partiellement à cette question. En effet, du côté "espagnol", les cultures sur brûlis ont continué librement jusqu'à la réunifi-

4) "*Bel a'fya ou l hadid*", expression recueillie dans la région de Téraoul ancienne tribu des Beni Mesguilda.

5) Les champs dont la pente atteint 50 % sont nombreux et nous avons pu observer des versants inclinés à 70 % et 80 % qui étaient piochés et semencés.

cation du pays (1956), et la main mise de l'Etat sur les forêts a été beaucoup moins poussée. On constate que la forêt a totalement disparu des secteurs où la densité de population est la plus élevée ⁶. Ailleurs, en revanche, de vastes étendues de forêt ou de mattoral se sont maintenues et l'érosion accélérée paraît moins générale.

La politique forestière qui a été suivie dans le Rif méridional est donc critiquable, en dépit de ses aspects positifs. Une condamnation sans examen ni nuance a été portée à l'encontre de la culture sur brûlis, pourtant adaptée aux conditions du milieu. D'autre part, cette politique a constitué des blocs forestiers totalement dissociés des finages. Jugulée sur les secteurs mis en défense, l'érosion s'est aggravée tout autour du fait de l'accélération des défrichements et de la réduction de l'espace dont les populations gardaient le libre usage.

II. LES BANQUETTES ET LES PLANTATIONS FORESTIERES

La décision d'entreprendre des actions spécifiques contre l'érosion des sols fut prise au Maroc en 1948-1949 ⁷. A cette date débutèrent un certain nombre d'interventions des services de l'Etat visant non plus à constituer des îlots protégés à l'écart des finages, mais à améliorer les conditions d'exploitation de l'espace agricole lui-même.

a) Une erreur technique : le terrassement des terres

Une mesure qui avait été expérimentée en Algérie pendant les années de guerre semblait apporter un palliatif parfait à l'érosion des sols : le creusement selon les courbes de niveau de fossés ou de banquettes destinés à retenir les eaux de pluie et à favoriser leur infiltration.

Cette formule de "banquettes de niveau étagées" ayant prouvé, disait-on, sa "complète efficacité" ⁸, il fut décidé de l'étendre à toutes les régions menacées, en particulier au Rif méridional. Des bassins-versants de toutes tailles, occupés tantôt par des forêts d'Etat, tantôt par des terres de culture et des parcours relevant des collectivités locales furent ainsi aménagés.

Les résultats furent décevants : étant données l'abondance des précipitations et la nature généralement imperméable du sous-sol, les banquettes devaient retenir chaque hiver des quantités d'eau énormes. Bien souvent, elles cédaient sous la charge et les ravinements étaient aggravés. Les spécialistes diagnostiquèrent que la banquette était, au moins dans le Rif occidental, un

6) Par exemple dans l'ancienne tribu des Beni Ahmed, au SE de Chaouen.

7) Le *Service de la Défense et de la Restauration des Sols* (DRS) fut créé en 1949.

8) Boudy (P.) *L'œuvre forestière...* (1956).

contre-remède, mais il s'en faut de beaucoup que l'idée séduisante d'une solution-miracle au problème de l'érosion n'ait été détruite dans tous les esprits.

L'erreur qui a été commise aurait pu être évitée si l'on avait observé les pratiques des habitants de la région, meilleurs paysans qu'on ne le dit⁹. Les Jbala ne construisent de terrasses que dans les périmètres irrigués. Sur les versants les plus anciennement cultivés, ils ont tout au plus maintenu des rideaux occupés par une végétation herbacée ou ligneuse; parfois, ils construisent, selon les courbes de niveau, des murettes d'épierrement qui retiennent le sol et laissent passer les eaux; ailleurs, ils tracent à l'araire, chaque automne, de grandes rigoles axées selon la pente qui accélèrent l'écoulement des précipitations. Ils savent en effet, d'expérience, que l'excès d'eau représente un danger majeur pour leurs terroirs parce qu'elle favorise les mouvements en masse. Les ravages que provoque actuellement la solifluxion, un peu partout en basse montagne rifaine, confirment singulièrement leur crainte et le bien fondé de leurs pratiques.

Il semble que l'on ait à peu près complètement renoncé aujourd'hui à l'aménagement des banquettes continues. Mais l'idée se perpétue sous la forme des "éléments de banquettes" que l'on creuse avant toute plantation forestière ou fruitière. Ces trous longs de deux ou trois mètres se remplissent d'eau aux périodes pluvieuses et l'on y observe en été des dépôts argileux craquelés sur lesquels ne pousse aucune végétation. Plusieurs mètres carrés de sol ont été détruits pour un bénéfice bien douteux.

C'est pourquoi on ne trouve plus trace de banquettes ni d' "éléments de banquettes" dans les derniers projets d'aménagement qui concernent le Rif occidental. Ces projets prévoient de nombreuses plantations arbustives disposées en bandes de niveau, sans terrassement préalable. Ils font une large place dans ces plantations aux arbustes fourragers qui, tout en retenant les sols, pourront fournir au cheptel un complément de nourriture. Ce type de solution, remarquons-le, n'est pas sans parenté avec le vieux système de la jachère-mattoral.

b) Une entreprise mal conçue : la reconstitution du vignoble

Les premières plantations de vignes effectuées par l'Etat dans le Rif datent de 1958. Les fellah-s manifestaient alors de vives réticences à l'égard

9) Certains auteurs ne craignent pas d'affirmer, par exemple, que les Jbala "ignorent les assolements" ou qu'ils labourent leurs terres "selon les lignes des plus grandes pentes", ce qui est rigoureusement faux. Les accusations de "paresse" et d' "ignorance" reviennent trop souvent dans la bouche de certains praticiens du développement rural pour ne pas être suspectes: ne s'agit-il pas de faire porter aux populations locales la responsabilité totale d'évolutions désastreuses que nul n'a su jusqu'à présent contrecarrer ?

des entreprises de la DRS qui réduisaient leurs possibilités de culture et d'élevage. Pour leur faire accepter les banquettes, on imagina d'y planter des vignes. Par la suite, le souci d'apporter aux populations un complément de ressources devint le motif principal. En 1959, une Instruction ministérielle annonça la décision prise par le gouvernement de planter, en 10 ans, 10.000 ha de vignes nouvelles.

L'ancienneté de la vigne dans le Rif servit à justifier cette décision. Depuis des temps immémoriaux, en effet, les habitants des montagnes rifaines ont intégré le raisin dans leur alimentation et dans leurs échanges¹⁰. Les vignes étaient nombreuses dans la zone du village et dans de vastes quartiers, sortes de grands vergers communs, où chaque famille possédait des vignes mêlées à de nombreux figuiers et à quelques autres sortes d'arbres. Ces vergers étaient situés dans des vallons élevés, abrités des vents nuisibles. Le sol était labouré ou pioché, parfois ensemencé. Une haie entourait le quartier pour en interdire l'accès aux troupeaux. Cette formule offrait de nombreux avantages : groupement des arbres sur des terroirs favorables situés près des villages et constamment surveillés, réduction au minimum des surfaces interdites au cheptel, utilisation maximale du sol dans les vergers eux-mêmes¹¹.

Entre 1920 et 1940, la vigne s'était beaucoup développée dans le Rif en liaison avec l'ouverture de nouveaux débouchés. Des centaines de milliers de pieds furent plantés sur des terres très inclinées qui n'étaient guère cultivées jusqu'alors. Mais l'érosion ne tarda pas à attaquer ces terroirs et plusieurs maladies — dont le *phylloxéra* et l'*oidium* — se généralisèrent. Vers 1955, le vignoble ne produisait pas 25 % de ce qu'il aurait dû produire.

Les techniciens chargés de l'opération "reconstitution du vignoble rifain" estimèrent que les vignes anciennes étaient trop malades pour être sauvées. Il fallait, pensait-on, créer des vignobles nouveaux avec des plants résistant aux maladies, adaptés au milieu, disposés de telle sorte que les traitements réguliers soient facilités. L'Etat allait "se substituer aux fellah-s" pour planter les vignes nouvelles et leur assurer les premiers soins. Ces vignes seraient ensuite rétrocédées aux propriétaires du sol, à charge pour ceux-ci de poursuivre l'exploitation et de rembourser certains travaux.

Les services des Eaux et Forêts, qui furent chargés de l'opération, cherchèrent à constituer des vignobles d'un seul tenant à proximité des routes et des pistes. Les fellah-s, de leur côté, manifestèrent beaucoup de réticence pour céder des terres qui seraient perdues pour la culture et les parcours. Il apparaît aujourd'hui que les emplacements retenus sont beaucoup trop éloi-

10) Avant la colonisation, les Jbala troquaient des sacs de fruits séchés, raisins ou figues, contre des sacs de grains apportés par les gens de la plaine.

11) Il s'agit d'une sorte de "coltura promiscua" à l'italienne.

gnés des villages et ne conviennent généralement pas à la vigne du point de vue pédologique. Ces erreurs n'auraient-elles pu être évitées, si l'on avait pris soin de comprendre comment la viticulture s'insérait dans le système de production des Jbala, et si l'on avait observé la répartition et l'organisaion des anciens vergers ?

Beaucoup d'autres erreurs de caractère proprement technique ont été commises par la suite : confusion entre les plants qui devaient être installés ici ou là, retards dans les traitements et la taille... Au total, il s'en fallait de beaucoup que les services officiels aient été en mesure de restituer aux fellah-s des vignobles sains, bien adaptés au milieu. En 1964, une Commission officielle estimait que 23 % seulement des vignobles reconstitués pouvaient être considérés comme des réussites.

Rendues aux propriétaires du sol, certaines vignes furent réellement prises en charge. Mais dans la majorité des cas, les vignobles sont trop mal soignés pour assurer une production satisfaisante. Tout se passe comme si la paysannerie refusait d'investir dans une opération dont les bénéfices ne lui semblent pas garantis. Beaucoup de vignes sont à l'abandon; il arrive même que les terres aient été rendues à leur utilisation initiale : la culture et la vaine pâture.

c) La plantation d'oliviers n'est pas une panacée

On ne parle plus guère aujourd'hui de la reconstitution du vignoble rifain, alors même que l'on souhaiterait voir éclaircies les multiples raisons de cet échec. En revanche, de vastes superficies de terres nues sont chaque année plantées en oliviers. Les nouvelles plantations sont établies sur éléments de banquettes dans des bassins-versants occupés par des cultures et menacés par l'érosion. Les travaux sont effectués sous l'égide du DERRO² par la main-d'œuvre de la Promotion Nationale. Les arbres deviennent propriété des possesseurs du sol, à charge pour eux de rembourser partiellement l'Etat lorsque les oliviers entrent en production.

Plusieurs types d'arguments sont avancés pour justifier ces travaux. On invoque la nécessité de lutter contre l'érosion. L'élément de banquette retient, dit-on, une partie des eaux et les oliviers profitent de cette eau; la disposition des arbres oblige les fellah-s à maintenir des bandes de niveau non labourées. On affirme également que l'olivier constitue un des meilleurs investissements possibles pour la région.

Chacune de ces justifications est en réalité discutable. Les critiques adressées aux éléments de banquettes n'ont pas été réfutées et l'olivier paraît

12) *Développement Economique Rural du Rif occidental*, organisme créé en 1960, dépendant du Ministère de l'Intérieur.

à lui seul bien insuffisant pour retenir les terres là où celles-ci menacent sérieusement d'être emportées. S'il s'agit de protéger des terroirs de culture, la solution des rideaux enherbés est sans doute beaucoup plus efficace, surtout lorsqu'on y adjoint des dispositifs destinés à enrayer le surcreusement des oueds.

Les arguments économiques justifiant les plantations ne pourraient être discutés que si l'on connaissait exactement ce qui a été investi sur chaque chantier. Il faudrait faire intervenir dans le calcul le manque à gagner représenté par le fait qu'environ 25 % du sol est retiré à la culture et au pacage. De plus, il s'en faut de beaucoup que toutes les plantations soient des succès. Pour l'olivier, comme pour la vigne, il est des terroirs adaptés, d'autres qui ne le sont pas¹³. Dans certains cas, il a fallu regarnir les plantations à plusieurs reprises. Ailleurs les arbres ne poussent que très lentement. Pour éviter ces demi-échecs dont le coût financier est sans doute élevé, n'aurait-on pas dû observer la répartition des oliveraies et ne décider aucune plantation hors des vergers anciens sans expérimentation ou étude du sol ?

Mais la plus sérieuse réserve que suscitent les aménagements précédemment décrits résulte du fait qu'ils bouleversent l'exploitation des finages. Ils interdisent en effet la vaine pâture après moisson et pendant la durée des jachères.

Cet inconvénient est supporté sans peine par les propriétaires, les plus aisés qui disposent d'un certain volant de terres¹⁴. En revanche, il est mal accepté par les petits fellah-s, c'est-à-dire par 70 à 80 % de la population rurale. Ceux-ci perdent une certaine proportion de leurs terres de culture et surtout le droit qui leur était traditionnellement reconnu de faire pâturer leurs bêtes sur des terres qui ne leur appartenaient pas en propre. Ils doivent réduire un cheptel dont les produits constituaient une part importante de leurs revenus annuels.

Pareil bouleversement introduit dans l'ordre agraire ancien explique les vives protestations que soulèvent certains projets de plantations oléicoles en dépit de la plus-value apportée aux terroirs. Au total, on peut se demander si ce type d'aménagements ne présente pas, lui aussi, plus d'inconvénients que d'intérêts. Insuffisant pour arrêter l'érosion des sols là où celle-ci est réelle-

13) Les échecs les plus flagrants ont été enregistrés sur certaines marnes du domaine géologique prériaïn, gorgées d'eau en hiver et soumises en été à une dessiccation intense. Dans l'organisation ancienne des finages, les terroirs où affleurent ces marnes sont des openfields exclusivement consacrés aux cultures et à la vaine pâture.

14) Les notables ruraux demandent souvent aux services officiels de planter leurs terres. Ils ont compris, en effet, que la plantation valorise et consolide leur propriété et en interdit définitivement l'accès aux troupeaux des autres habitants du village.

ment dangereuse, il détruit l'organisation communautaire de l'exploitation des finages et contribue à la prolétarianisation de la petite paysannerie.

CONCLUSION

Les critiques que nous venons d'énoncer paraîtront peut-être sévères et discutables. Nous voudrions souligner en terminant qu'elles ne procèdent pas de jugements à priori, mais résultent d'observations effectuées dans de très nombreux secteurs de la basse montagne rifaine et peuvent être étayées par de multiples témoignages de fellah-s recueillis et discutés sur le terrain.

Une idée directrice, sorte d'hypothèse de travail, nous a guidés dans ces recherches : le paysage agraire de la basse montagne rifaine, comme celui de la plupart des campagnes du Vieux Monde, très anciennement peuplées et exploitées, résulte d'un long ajustement entre un certain milieu géographique et les communautés humaines qui y sont établies. Cet ajustement est porteur d'innombrables enseignements que l'on doit recueillir avant toute intervention.

Ajustement ne signifie pas nécessairement équilibre et il faut se garder de toute idéalisation mythique du passé. Certains procédés anciens d'exploitation du sol risquaient par eux-mêmes d'infliger de graves dégradations au milieu. Et surtout, depuis la fin du 19^e siècle, ces risques s'aggravaient en raison de l'accélération des rythmes d'exploitation. Une menace réelle pesait : sur les pays sud-rifains dans les années 1925-1930.

Notre contestation a porté non sur le fait que différents services de l'Etat soient intervenus dans les pays Jbala à partir de l'époque coloniale, mais sur la validité des solutions que l'on a prétendu appliquer. Les interventions qui ont été analysées ont en commun de contredire les pratiques agricoles et pastorales les plus anciennes de la région : agriculture à longue jachère-matto-ral, techniques utilisées pour faciliter l'écoulement des eaux sur les terres cultivées, affectation des terroirs à certaines spéculations bien déterminées, assolements communautaires... Il semble que l'on ait jugé ces pratiques de façon négative sans les avoir réellement étudiées. Un demi-siècle d'interventions engagées de l'extérieur, qui se soldent par davantage d'échecs que de réussites, incite à porter sur les organisations traditionnelles un regard neuf et à en dégager les leçons offertes.

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Sur le milieu physique et humain :

- MAURER (G.) 1959 — *Les pays rifains et pré-rifains. Informat. géogr. n°4* Paris.
 MAURER (G.) 1968 — *Les montagnes du Rif central; étude géomorphologique. Fac. Lettres et Sciences Hum. Paris.*

2. Sur la politique forestière :

- BOUDY (P.) — *Economie forestière nord-africaine. t.I, 1948, t II, 1950. t.III (2^e édit.) 1958. Paris. Larose*
 PLATEAU (H.) 1953 — *La forêt marocaine. Conférence aux stagiaires des cours des Affaires Indigènes, Rabat.*
 BOUDY (P.) 1956 — *L'œuvre forestière de la France au Maroc in Cah. des Ingénieurs Agronomes, n° 1*

3. Sur les vignes du Rif :

- LIGER (P.) 1963 — *Le vignoble rifain in Rev. de Géogr. du Maroc, n°3-4 Rabat.*
 DUBOIS (J.) 1965 — *Pour une réforme de l'administration agricole au Maroc. leçons d'une expérience viticole : la reconstitution du vignoble rifain in Etudes Tiers Monde Paris P.U.F.*

4. Sur l'accélération de l'érosion :

- Collectif 1964 — *Colloque sur l'érosion des sols au Maroc in Rev. de Géogr. du Maroc n°6, Rabat*
 HEUSCH (B.) 1972 — *Erosion du Pré-Rif in Annales de la Rech. forest. au Maroc, t.12, Rabat.*

5. Sur la DRS et les plantations fruitières :

- D.E.R.R.O. 1967 — *Première étape de cinq ans de programme de développement économique et rural du Rif occidental, Polycop. Rabat.*
 Anonyme 1967 — *Un grand projet agricole marocain : le projet DERRO in Maghreb n° 20*
 Anonyme 1968 — *Aspects politiques des projets de développement rural au Maroc in Maghreb n° 30*

6. Sur le système de production ancien et ses transformations :

- FAY (G.) 1972 — *Recherches sur l'organisation de la vie rurale et sur les conditions de la production dans la basse montagne rifaine. Polyc. Université Paris VII*

6. Sur les relations entre les services étatiques et le monde rural :

- PASCON (P.) 1975 — *Les rapports entre l'Etat et la paysannerie in le Maroc agricole n° 77.*